

Blog du Prof T.I.M.

Technologies Informatique & Multimédia

Règlement intérieur relatif à l'utilisation des services liés aux technologies de l'information et de la communication

Annexe au règlement intérieur – article 16

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Enseignement Agricole.

Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.

Le présent règlement définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de

l'établissement, pour sensibiliser et responsabiliser l'élève, l'étudiant ou l'apprenti. Il précise les droits et obligations que tous les élèves, tous les étudiants et tous les apprentis s'engagent à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services informatiques et multimédia.

1- Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Internet n'est pas une zone de non-droit.

Sont ainsi notamment, mais pas exclusivement, interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure...
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la

corruption, la diffusion de messages et de documents à caractère violent ou pornographique, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité...

- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la

reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne

titulaire de ces droits, les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon...

2- Engagements de l'établissement

L'établissement :

- s'efforce de **maintenir les services informatiques et audiovisuels accessibles** en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour les élèves, les étudiants et les apprentis. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- met à disposition de l'élève, l'étudiant ou l'apprenti un ensemble de services via l'application Google apps (un email « professionnel » en prenom.nom@lyceecfadumene.fr, un agenda partagé, la gestion des documents en ligne, etc...) et ce pour la durée de sa scolarité.
- **met à disposition le cahier de texte numérique de la classe et les notes de l'élève sur le logiciel de vie scolaire.**
- n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la **messagerie électronique**. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés par les élèves, les

étudiants ou les apprentis.

- se réserve le droit de **contrôler toute page Web hébergée** sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la législation, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'élève, l'étudiant ou l'apprenti a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.
- rappelle que l'utilisation d'Internet par les élèves ou les étudiants ne peut s'effectuer que s'ils sont encadrés par un adulte (enseignant, formateur, documentaliste, personnel du Service Informatique et Audiovisuel)
- se réserve la possibilité de **contrôler les sites Web visités ou les téléchargements effectués par les élèves** pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs. Il peut également, **pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services**. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- **accède à distance à tous les postes du réseau** à des fins de maintenance et de supervision des postes (Installations de logiciels, surveillance, aide à distance).
- **effectue chaque été un nettoyage des espaces partagés** (groupe classe par

exemple) sur le serveur pédagogique. Les élèves, les étudiants et les apprentis doivent donc récupérer les fichiers qu'ils ont stockés dans ces répertoires avant les congés de juillet-août, s'ils souhaitent les conserver.

3- Engagements de l'élève, de l'étudiant et de l'apprenti

L'élève, l'étudiant ou l'apprenti s'engage :

- **à n'utiliser les services informatiques ou audiovisuels que pour un objectif pédagogique et éducatif.** Il accepte un contrôle a posteriori du contenu des sites Web visités ou des téléchargements effectués et de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans contrôle du contenu des messages échangés.
- **à respecter la législation** en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- **à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service,** et notamment à :
 - x ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ;

- x ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
- x ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) ou non validés par le Service Informatique et Audiovisuel,
- x ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.
- à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- à s'assurer de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit via sa boîte « professionnelle » prenom.nom@lyceecfadumene.fr ou via toute autre boîte personnelle.

- L'élève, l'étudiant ou l'apprenti accepte que le Service Informatique et Audiovisuel dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures

urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

Le non-respect du contenu de ces engagements entraînera des sanctions.

En annexe à ce règlement, le **memento sur l'utilisation de l'informatique** dans l'établissement.

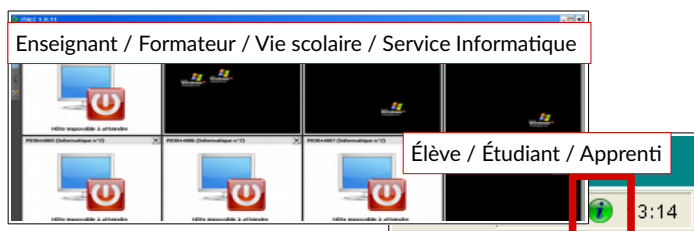
Memento sur l'utilisation du réseau informatique.

<http://blogs.lyceecfadumene.fr/informatique>

Suivi des utilisateurs

Attribution d'un poste à l'année pour chaque élève en salles infos 1, 2, 3 et labo de langue : un plan de salle est établi avec l'enseignant d'informatique ou de langue en début d'année et mis à disposition de toutes la communauté éducative.

Supervision des postes avec iTalc : A tout moment, votre



poste peut être surveillé à distance.

Connexion au réseau : Votre mot de passe est confidentiel. Ne le divulguez sous aucun prétexte. Tout ce qui se passe pendant votre connexion est **de votre responsabilité** et est enregistré dans les journaux de log du réseau.

Suivi du matériel

En salle de cours, installez-vous sur le poste qui vous a été affecté en début d'année.

Contrôle du poste de travail : Au début de la séance, vérifiez que votre poste de travail est en bon état. Interpellez l'enseignant ou le formateur en cas de dégradations constatées.

Pendant la séance : Respectez le matériel mis à disposition par le conseil régional de Bretagne, payé par les impôts de vos parents. Plus de 500 personnes utilisent ces équipements et chacun est en droit de les trouver en bon état de fonctionnement !

Rangement des postes de travail : À la fin d'une séance, déconnectez-vous du serveur et rangez le clavier, la souris, le casque et la chaise avant de partir. Si il s'agit de la dernière heure de cours de la journée, éteignez le poste de travail ainsi que l'écran.

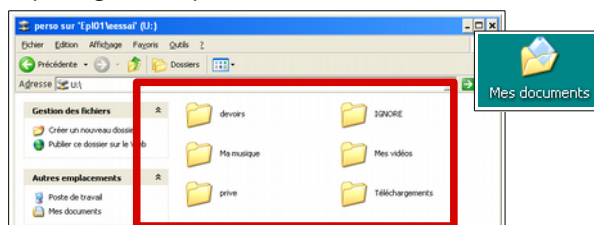
Si vous ne signalez pas une dégradation, vous en serez tenu pour responsable.

Toutes ces consignes restent valables au CDI, au CDR, à l'internat et en salle Multimédia – Libre service.

Utilisation des salles

Les répertoires réseaux et locaux :

Une fois connecté au réseau de l'établissement, vous avez accès à un répertoire personnel (Perso, **U:**) et un répertoire partagé (Groupe, **S:**)

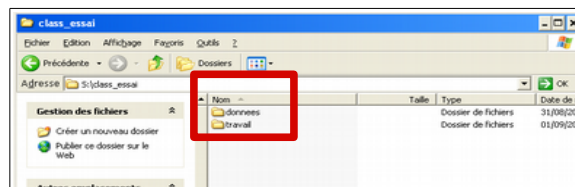


Lecteur perso :

Vous seul avez accès au répertoire « **privé** ». Les autres sont accessibles aux enseignants qui en font la demande.

Les administrateurs ont accès à tous les dossiers.

Le répertoire « **devoirs** » peut servir pour la remise des contrôles.



Lecteur groupe :

Vous avez accès aux dossiers partagés de votre classe :

- « **données** », accessible en lecture seule (vous ne pouvez pas enregistrer dans ce répertoire)
- « **travail** », avec un accès en lecture et en écriture.

Le dossier « travail » vous permet de partager des fichiers avec les membres de la classe et avec les enseignants qui en ont fait la demande.

Disques locaux :

- Vous n'avez pas accès à la partie système (**C:**).
- Vous avez accès au disque « **Données** » (**D:**). Attention, les fichiers enregistrés ici ne seront accessibles que depuis la machine où ils ont été sauvegardés.



Les logiciels installés :

- Libreoffice / Visionneuses Microsoft (pour lire les textes, les tableurs et les présentations)
- Xmind (Mind Mapping)
- Acrobat Reader (pour lire les PDF)
- Xnview et l'aperçu de windows (pour lire des dossiers d'images)
- Firefox (pour la navigation sur le web)
- Geogebra (Mathématique)
- Gimp et Paint.NET (retouche d'images)
- Inkscape (dessin vectoriel)
- Scribus (publication assistée par ordinateur)
- Audacity (montage de sons)
- OpenShot (montage de vidéos)
- VLC (lecture de sons et de vidéos)
- 7-zip (gestionnaire de fichiers compressés)
- Sketchup (Modélisation en 3D)
- Jardicad (en salles info 1 et 2 – Modélisation 3D)
- Ciel Gestion Commerciale
- LogoLab (en salle labo de langues)

Règlement intérieur

La charte informatique de l'établissement est en ligne ici : <http://blogs.lyceecfadumene.fr/informatique/cours/la-charte-informatique/>

En cas de problèmes (difficulté de connexion, imprimante en panne, constatation de dégradations, etc...), **contactez le service informatique de l'établissement :**

Anthony Taubin, Marc Modard & Alexandre Buot au bureau du S.I.A. (accès par la salle Multimédia).

@ bientôt sur le réseau de l'établissement !